



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Eure-et-Loir

**Division des personnels  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

**Bureau gestion collective**

Affaire suivie par :

Karine Esnault

Tél : 02 36 15 11 98

Mél : [ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr)

15 place de la République  
28019 Chartres Cedex

Chartres, le 7 décembre 2023

La Directrice académique des services de l'Éducation  
nationale d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré

S/C de Mesdames et Messieurs les IEN

**Objet** : Détachement des professeurs des écoles dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du second degré - **Rentrée 2024**

**Références** : Note de service du 31 octobre 2023 – Bulletin officiel n°44 du 23 novembre 2023

J'ai l'honneur de vous informer de la parution de la note de service du 31 octobre 2023 parue au BO n° 44 du 23 novembre 2023 relative au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans un corps de personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du second degré.

J'invite les enseignants intéressés à vérifier les conditions de recevabilité de leur demande de détachement.

**Les candidatures sont entièrement dématérialisées et s'inscrivent dans un calendrier national. Les candidats saisissent leur demande en ligne dans l'application Pégase entre le 2 et le 26 janvier 2024 : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>**

La durée réglementaire de détachement est de deux ans. Les personnels sont nommés à titre provisoire durant la première année et suivent un parcours de formation adapté à leur parcours professionnel antérieur. A l'issue de la première année, selon les situations, l'enseignant pourra réintégrer son corps d'origine, renouveler le détachement, ou être intégré dans le corps de détachement du second degré.

Toutes les candidatures établies sur l'annexe 3 de la note de service du 31 octobre 2023 devront parvenir à la DPE **pour le vendredi 12 janvier 2024 délai de rigueur** ([ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr)).

**Evelyne MÈGE**